

Actu CE du Vendredi 24 Mars 2017

Le **SNU** Pôle Emploi **FSU** Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :

Activités Sociales et Culturelles 2017

RELIQUATS 2016

Le CE Pôle Emploi Occitanie dispose d'un reliquat 2016 de 189 230 € et d'une régularisation 2012-2015 issue de l'expertise CCE d'un montant de 265 261€, soit **un reliquat total de 454 491€.**

Le CE a décidé de liquider cette somme pour tous les Agents en CDI et en CDD présents au 31.12.2016 de **manière forfaitaire à hauteur de 90 € par Agent sous forme de Chèques Vacances.**

La délivrance de ces Chèques Vacances se fera fin Avril 2017.

BUDGET ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES 2017

Le montant restant disponible, après immobilisation de 50% des salaires des Assistantes du CE et des différents frais d'envoi et de production des Chèques Vacances, **est de 4 034 584 € pour l'Année 2017.**

Le Budget 2017 d'un montant total de **4 034 584 €** est réparti en 3 grandes familles

DOTATIONS AGENTS -> 55% du Budget soit **2 219 022 €**

DOTATIONS ENFANTS -> 35% du Budget soit **1 412 105 €**

ACTIVITES COLLECTIVES -> 10% du Budget soit **403 458 €**

Les Activités Collectives comprennent 5 sous familles

Les Secours aux Agents : **2,5% du budget ASC soit 100 864 €**

Colonies Enfants et Séjours Linguistiques : **1,5% du budget ASC soit 60 518€**



Voyages : **4% du budget ASC soit 161 383 €**

Activités de Loisirs et Billetterie : **1% du Budget ASC soit 40 345 €**

Carte CE : **1% budget ASC soit 40 345 €**

DETERMINATION DES REGLES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le Revenu Pôle Emploi 2016 de l'Agent (Bulletin de Salaire de Décembre 2016) sera l'élément retenu pour l'attribution des dotations.

Vote sur la prise en compte unique du Salaire Pôle Emploi 2016 de l'Agent

19 Votants

POUR : 10 voix (4 FO + 3 CGC + 2 SNAP + 1 UNSA)

CONTRE : 9 voix (**4 SNU** + 3 CFDT + 2 CGT)

Le **SNU**, la CGT et la CFDT étaient pour une prise en compte de l'ensemble des revenus du foyer, du nombre d'enfants composant la famille, de la situation des femmes isolées...

Seront bénéficiaires des prestations du CE : les Agents en CDI, les Agents en CDI « non payés » : CIF, Congé Parental, Maladie non payée par l'employeur et les Agents en CDD (y compris CAE).

Pour les Agents en « congé sans solde », il leur sera demandé de déclarer s'ils perçoivent un revenu hors Pôle Emploi et s'ils bénéficient de prestations auprès d'un autre CE.

La dotation des Agents en CDD sera basée sur la Tranche A pour la « Dotation Agent » avec 2 campagnes de délivrance, en Juillet 2017 et en Janvier 2018. Le montant de la Dotation sera calculé sur le nombre de mois de présence (prorata temporis).

La délivrance sera faite en Chèques Vacances.

Pour la « Dotation Enfant » des Agents en CDD : ils devront faire la demande en cours de contrat. Ils percevront la dotation au prorata de la durée de leur contrat sous forme de Chèques Vacances ou de remboursement sur justificatif si l'activité remboursée s'est déroulée durant la même période.



TRANCHES DE REVENUS AGENT RETENUES POUR 2017

Tranche A : de 0 à 19 999 €

Tranche B : de 20 000 à 24 999 €

Tranche C : de 25 000 à 29 999 €

Tranche D : de 30 000 à 34 999 €

Tranche E : de 35 000 à 39 999 €

Tranche F : + de 40 000 €

DOTATION AGENT : TYPE, MONTANT ET REGLES D'ATTRIBUTION

La Dotation sera au libre choix de l'Agent : Chèques Vacances, Cdhoc (maxi 160 €), Chèques Culture et remboursement sur justificatif de la partie payée par l'Agent, avec possibilité de panachage.

Il sera aussi possible pour l'Agent de faire une « Cagnotte Vacances » (gestion sur le site du CE) qui évitera la production de Chèques Vacances et permettra à l'Agent d'avoir une réserve d'argent dématérialisée utilisable pour ses vacances sur les prestations du CE. Cette cagnotte sera, en cas de non utilisation, liquidée en Chèques Vacances en décembre 2017.

MONTANT DE LA DOTATION AGENT

Tranche A : 560 €

Tranche B : 500 €

Tranche C : 440 €

Tranche D : 380 €

Tranche E : 340 €

Tranche F : 260 €

DOTATION ENFANT 4-18 ANS

Tranche A : 360 €

Tranche B : 320 €

Tranche C : 280 €

Tranche D : 240 €

Tranche E : 200 €

Tranche F : 160 €



DOTATION ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les montants et règles d'attribution seront définis lors du CE du Jeudi 30 Mars 2017.

DOTATION ENFANTS 0-3 ANS

- Tranche A** : 500 €
- Tranche B** : 450 €
- Tranche C** : 400 €
- Tranche D** : 350 €
- Tranche E** : 300 €
- Tranche F** : 250 €

L'Agent pourra panacher sa demande de dotation sur justificatif de dépenses de garde d'enfant ou Chèques Cadhoc (max 150€) ou Chèque Naissance (max 150 €).

DOTATION ENFANT 18-26 ANS

- Tranche A** : 200 €
- Tranche B** : 180 €
- Tranche C** : 160 €
- Tranche D** : 140 €
- Tranche E** : 120 €
- Tranche F** : 100 €

Cette Dotation sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité ainsi que pour les enfants en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Lézignan-Corbières, le vendredi 24 mars 2017

